

Commune de VAULRY (Haute-Vienne) 87140

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le **03 JUL. 2026**
ID : 087-218719805-20260702-DELIB202635-DE

Séance du jeudi 02 juillet 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 25 juin 2026

Présents : PÉRIGNON Valérie - THOUVENIN Michel -
PUYGRENIER Solange - BOYER Jean-Paul - PIQUET-MERCIER
Olivia - BOIS Dominique- LACOSTE Dona - DEGUDE Sylvain -
HOUZÉ-LOSSIGNOL Béatrice – LOSSIGNOL Christophe –
PEROT Frédérique

Excusé : Zéro

Absent : Zéro

Madame Dona LACOSTE a été élue secrétaire de séance

Délibération : N° 2026-35

OBJET : Choix de l'architecte pour la restauration de l'Église Saint-Bonnet d'Auvergne

Vu l'aide financière apportée par la Fondation du Patrimoine d'un montant de 13 000,00€ pour le financement de « l'étude préalable : relevé, état sanitaire, programme de travaux et estimation financière, étude géotechnique » concernant la restauration de l'Église Saint-Bonnet d'Auvergne.

Deux cabinets d'Architectes des bâtiments de France ont été contactés pour répondre à ce besoin :

Le cabinet ANALEPSE 3 rue de la Petite Touche 17630 LA FLOTTE, représenté par Monsieur Jérôme BAGUET, a transmis un devis d'étude préalable d'un montant de 9 500,00€ HT (11 400,00€ TTC) auquel il est obligatoire de fournir un accès sécurisé et provisoire pour accéder aux combles. L'entreprise BLANCHON, 7 rue Fernand Malinvaud 87000 LIMOGES, a transmis un devis de création d'un accès provisoire aux combles d'un montant de 11 484,27 HT (13 781,12€ TTC).

La SAS La Gare Architectes, 1 rue du Ciella 24160 EXCIDEUIL représenté par Monsieur Luc JOUDINAUD, a transmis un devis d'étude préalable d'un montant de 14 152,47€ HT (16 982,96€ TTC) et n'exige pas de créer un accès provisoire pour accéder aux combles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de retenir La SAS La Gare Architectes, 1 rue du Ciella 24160 EXCIDEUIL représenté par Monsieur Luc JOUDINAUD Architecte des bâtiments de France :

- Devis d'étude préalable d'un montant de 14 152,47€ HT (16 982,96€ TTC).

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Secrétaire de Séance,
Dona LACOSTE

